

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

RÉFORME RÉPUBLICAINE

Le Sénat vient de voter l'introduction des circonstances atténuantes dans le code de justice militaire. Cette proposition, due à M. Leydet, est déjà vieille de plus d'un an, et malgré l'empressement mis par l'honorable M. Chaumié à établir son rapport, au nom de la Commission de l'armée, la discussion en avait été constamment retardée. Il faut espérer que la Chambre ratifiera sous peu cette réforme qui permettra d'attendre avec plus de patience la transformation des conseils de guerre.

Le code de justice militaire est devenu suranné et il faut souhaiter qu'il soit entièrement refondu, mais on doit saluer avec joie la réforme présente, aussi modeste soit-elle, car elle fait justice des idées qui ont présidé à la rédaction de ce Code. Ces idées fausses en 1857 sont aujourd'hui en complet désaccord avec la société actuelle, avec la constitution de l'armée nationale. La diffusion de l'instruction, le renouvellement rapide des contingents militaires, le service de cinq ans réduit à trois ont totalement transformé l'esprit général de l'armée. Le soldat est un citoyen accomplissant son devoir militaire, connaissant l'étendue de ce devoir et les obligations qu'il lui impose. Il conserve pendant son passage à la caserne le sentiment de sa responsabilité pleine et entière ; il sait qu'il doit obéissance à ses chefs comme ilsait que, dans la vie civile, il doit obéissance aux lois. S'il commet une faute, il peut avoir des excuses aussi bien lorsqu'il porte la capote que lorsqu'il porte la blouse ou la redingote. Ce n'est pas une machine, c'est un homme.

Les pays étrangers ont compris depuis longtemps que les circonstances atténuantes, sous une forme quelconque, peuvent être accordées aussi bien au militaire qu'au civil. Si nous examinons dans les diverses législations étrangères un article typique, celui qui détermine les condamnations pour voies de fait envers les supérieurs, nous en avons la preuve immédiate.

La Prusse, qui est le pays militaire par excellence et où les habitants sont soumis à un caporalisme rigoureux, possède un code qui admet deux degrés de punitions ; les juges prononçant la peine moindre s'ils reconnaissent qu'il s'agit d'un « cas moins grave ». L'expression n'est pas celle de circonstances atténuantes, mais la chose est la même. C'est parce qu'il y a circonstances atténuantes qu'il y a cas moins grave.

Le code français nomme la cause, le code allemand nomme l'effet.

L'Autriche admet les circonstances atténuantes d'une manière générale. La Russie permet de les appliquer pour tous les délits, mais l'initiative du juge est limitée à des cas déterminés.

Le code Italien n'a pas de circonstances atténuantes, mais il règle la gradation des peines, pour le même délit, ce qui permet aux juges de modérer la punition s'ils reconnaissent que certains faits militent en faveur de l'accusé.

Enfin, en Angleterre si les circonstances

atténuantes ne figurent pas au verdict, elles n'en ont pas moins une importance capitale sur la détermination finale de la peine infligée.

Ces très rapides indications de législation comparée suffisent pour réduire à néant les affirmations de ceux qui s'opposaient à la réforme sous prétexte de maintenir la discipline et qui tentaient de s'opposer à la généralisation d'un principe aujourd'hui incontestablement admis.

Comme l'a dit avec force M. Chaumié dans son rapport : « Frapper avec la même rigueur, punir de la même peine celui dont la responsabilité est pleine et entière, la faute sans excuse, et celui dont des circonstances diverses, laissées à la souveraine appréciation des juges, viennent atténuer la culpabilité, c'est violer la justice. »

En travaillant à réparer cette iniquité, le Sénat a accompli une réforme républicaine.

A. Z.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 novembre 1900 (matin)

La Chambre continue la discussion du budget des affaires étrangères.

M. Sembat achève son discours interrompu lundi, sur les affaires de Chine.

Il demande au gouvernement de s'expliquer avec toute la précision désirable sur ces affaires.

M. Denys Cochin parle ensuite et fait un résumé de la guerre de Chine.

M. Millevoye demande que les effectifs français soient maintenus en Chine.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères vient répondre et prononce un discours très applaudi, au cours duquel il donne des explications sur la guerre de Chine ; il montre tout ce qui a été fait et dit que les intentions du gouvernement sont de n'abandonner rien de ce qui est dû à la France.

La discussion close, la Chambre passe au vote des articles du budget des affaires étrangères.

Séance de l'après-midi.

M. Mesureur préside.

La Chambre, à cette séance vote quelques projets locaux.

Puis, M. Lasies demande à interpeller sur « les mesures arbitraires prises contre la Société des Prévoyants de l'Avenir. »

Cette interpellation est renvoyée par 294 voix contre 275, à la suite de celles inscrites à l'ordre du jour.

La Chambre revient ensuite à la discussion sur le régime des boissons.

M. Chapuis, demande que les chapitres 3, concernant la suppression des bouilleurs de cru soit discuté immédiatement.

M. Rivet combat le vote de cet article. M. Fournière soutient la suppression des bouilleurs.

M. Legrand appuie M. Rivet. Par 379 voix contre 175, l'article 3, est repoussé.

Les articles 2 et 4 relatifs au monopole de l'alcool sont repoussés.

L'ensemble du contre-projet Vaillant mis aux voix est repoussé par 343 contre 195.

Et la séance est levée.

EN CHINE

À la poursuite de la Cour

Un rapport officiel chinois annonce que les alliés se sont emparés de deux défilés conduisant au Tchi-Li dans le Shan-Si.

Le consul d'Allemagne est rentré de Nankin.

Suivant une dépêche officielle chinoise, les consuls ont demandé au vice-roi de cesser les envois de vivres à la cour et de permettre aux troupes étrangères de remonter le Yan-Tsé.

Voici quelle serait la réponse du vice-roi de Nankin au consul allemand qui l'a interviewé :

« Le vice-roi a exprimé son admiration pour l'empereur allemand et a dit qu'il n'avait plus aucune influence auprès de la cour, qu'il n'avait jamais reçu d'édit le nommant commissaire et qu'il avait toujours été opposé à la guerre. Il croit, en ce qui concerne l'importation des armes, que ces armes auraient servi contre les rebelles et non contre les alliés. »

Au Transvaal

La terreur au Natal

Le Morning-Leader publie une longue lettre de son correspondant au Natal. Cette lettre constate qu'une terreur incroyable règne dans la colonie depuis la proclamation de la loi martiale. Les fermiers afrikanders sont en butte à des persécution dont le public anglais n'a pas idée. Chaque Hollandais est l'objet de suspicions et de haine de la part de ses voisins loyalistes. Ces derniers se livrent à un espionnage systématique de tous ses mouvements et les dénoncent aux autorités militaires pour le moindre motif, portent contre lui des faux témoignages, et enfin font tout leur possible pour chasser tous les Hollandais de la colonie.

Le correspondant fait remarquer que le résultat inévitable de ce système sera la rébellion des Afrikanders. On dirait que les loyalistes ont l'intention bien arrêtée de provoqué cette rébellion.

Le général Kronje à Sainte-Hélène

On mande de Saint-Pétersbourg au Wiener Journal qu'un volontaire russe de l'armée boer, le prince Bragation, ancien adjudant de Villebois-Mareuil, de retour de Sainte-Hélène, raconte que le général Kronje, sa famille ainsi que les 55 officiers, et les 2.000 hommes boers qui sont avec lui, sont traités assez mal par les Anglais.

Le général Kronje n'aurait à sa disposition pour se loger, lui, sa famille et sa suite, qu'une petite maison de quatre pièces. Le prince Bragation dit que lui, exceptionnellement, a été assez bien traité par les Anglais, mais qu'il est loin d'en être de même de tous les volontaires et surtout des Boers.

Le commandant Brand

Le lieutenant Hole, secrétaire du gouverneur général, et les deux sœurs du commandant boer Georges Brand, qui étaient partis il y a quelques jours pour exhorter celui-ci à se rendre, sont revenus, ayant complètement échoué dans leur mission. Brand a refusé de les voir et leur a fait dire qu'il les ferait fusiller s'ils ne s'en allaient pas. Les deux femmes et l'officier ont été ensuite conduits à Petrosburg, où on les a gardés plusieurs jours, puis renvoyés.

Les Biens de Mainmorte

À la veille de la grande discussion sur les Associations et notamment sur le régime des Associations religieuses, il n'est peut-être pas inutile de jeter un coup d'œil sur l'accroissement continu des biens dits de mainmorte, c'est-à-dire des ressources considérables que procurent aux congrégations les donations de leurs membres, riches individuellement, enrichissant la collectivité dont ils font partie, sans être soumis pour cela à aucune des règles qui s'imposent aux civils.

Sans doute les Associations religieuses, à quelques exceptions près, sont inaptes à

posséder elles-mêmes, en tant que personnes civiles ; ce sont leurs membres qui possèdent en apparence séparément, mais les biens des individus passent de mains en mains pendant de longues générations, constituent des biens particuliers fictifs, des biens collectifs réels.

Il en résulte un double inconvénient : d'une part l'Etat est frustré de la plus grande partie des droits qui lui reviendraient et qui soulageraient si opportunément le pays d'une partie de sa dette publique ; d'autre part cette immense fortune anonyme qui au dire de certains atteint dix milliards, est un danger perpétuel pour la paix politique, une arme formidable entre les mains d'un général de jésuites ou de dominicains siégeant à Rome ou à Berlin.

On pourrait dire en outre que ces richesses viennent presque exclusivement d'offrandes charitables, et devraient servir à des œuvres exclusivement charitables ; or, on sait comment elles sont employées à combattre le gouvernement de la République et l'Etat laïque tout entier.

Une réglementation des biens de mainmorte s'impose donc. Comme l'a annoncé M. de Mun, elle ne s'établira pas sans peine, sans clameurs, sans agitations de toutes sortes. Au peuple de rester calme, aux républicains de faire leur devoir malgré l'injure, la calomnie. Il faut faire triompher les idées de justice et d'égalité, sans parti pris, sans haine d'aucune sorte.

Georges LOIRÉ.

INFORMATIONS

Les élections de Toulon

Les cinq candidats qui s'étaient présentés contre M. Grébauval se désistent en faveur de celui qui est arrivé le premier d'entre eux, le citoyen Louis Martin qui a obtenu 3.100 voix, contre 3.810 à M. Grébauval.

Louis Martin, quoique antidreyfusiste, est ministériel. Dans ces conditions le succès de Grébauval paraît des plus douteux.

L'affranchissement des journaux

MM. Lockroy et Cassagnac ont pris l'initiative d'un amendement au budget des postes et télégraphes, tendant à réduire de 1 centime le tarif de l'affranchissement des journaux, qui est actuellement de 2 centimes.

Les bureaux de placement

La commission du travail a entendu M. Millerand sur la proposition tendant à la suppression des bureaux de placement, qui revient devant la Chambre.

Le ministre s'est mis d'accord avec la commission sur un texte nouveau, qui prévoit la suppression totale de ces bureaux dans un délai maximum de cinq années.

Les titulaires des bureaux de placement qui seraient supprimés avant l'expiration de ce délai auraient seuls droit à une indemnité.

Le cas de M. Syveton

Le Conseil académique de Montpellier a entendu, mardi, le rapport de M. Bernard, sur le cas Syveton. Sur la demande de M. Castex, on a d'abord voté sur la culpabilité, qui a été affirmée par 24 oui contre 2 non sur 26 votants. La révocation a été décidée par 18 voix contre 8. Le jugement a été aussitôt après prononcé. Il est basé sur un manque de convenances envers le ministre, sur l'insubordination et sur les outrages qu'a

écrits contre le gouvernement M. Syveton, dans le *Gaulois*.

M. Magnaud plaignant

M. Magnaud, président du Tribunal de Château-Thierry, que ses jugements ont rendu célèbre, poursuivait mardi la *République française* pour injures publiques et refus d'insertion d'une lettre dans laquelle il répondait à certaines critiques formulées dans ce journal. L'affaire a été plaidée aujourd'hui devant la neuvième chambre correctionnelle de la Seine. Le substitut Boulloche a émis l'avis qu'il y avait dans les passages visés dans la plainte de M. Magnaud et tirés de l'article de la *République française* auquel il répondait, diffamation et non pas injure et que l'assignation était nulle de ce chef, l'article de la loi concernant la diffamation n'ayant pas été visé. Le tribunal a jugé qu'il n'y avait pas injure sans se prononcer sur la question de diffamation. Il a débouté M. Magnaud de sa plainte.

L'interdiction des Processions

Pour avoir contrevenu à un arrêté municipal du 10 juin 1879 interdisant les processions dans l'étendue de la ville de Reims, et s'être rendus processionnellement de leurs églises dans les cimetières le 2 novembre courant, Jour des Morts, M. Langénieux, cardinal-archevêque, et MM. les curés, vicaires, chanoines et suisses des paroisses Notre-Dame, St-Jean-Baptiste, St-Benoît, St-Thomas, St-Jacques et St-André ont comparu mardi devant le tribunal de simple police, présidé par M. Lenoir, juge de paix du deuxième canton.

Le jugement est remis à quinzaine.

La mission Crampel

Les journaux de Constantine confirment les renseignements donnés par *l'Eclair*, disant que la mission Fourreau-Lamy a retrouvé à Dikon, après l'évacuation de la ville par la troupe de Rabah, le journal de route de l'explorateur Crampel.

Notre confrère constantinois ajoute que ce n'est pas seulement le carnet qui a été retrouvé, mais l'escorte elle-même du malheureux explorateur et la négresse ramenée en France par Crampel du centre africain, après son avant-dernier voyage dans le continent noir.

Ces renseignements, dont notre confrère affirme l'authenticité, montrent que le sultan Senoussi, accusé de l'assassinat de Crampel, ne fit qu'exécuter un ordre venu de plus haut, et que le véritable assassin est le sultan Rabah, dont les hostilités contre la France remontent plus loin qu'on supposait. Par la victoire remportée à Dikoa, nous sommes donc à même d'établir dans tous ses détails la vérité sur les drames qui se succédèrent dans le centre africain de 1892 à nos jours. C'est dans les premiers mois de 1892 que la négresse Neelim et l'escorte de Crampel ont été faites prisonnières dans le Dar-Rouana. Leur captivité remonte ainsi à huit ans.

La mission Blanchet

Mardi soir a eu lieu, dans le local ordinaire de la Société de géographie et devant une salle archicomble, la conférence du lieutenant Jouinot-Gambetta sur la mission transsaharienne Paul Blanchet.

Après avoir rendu un hommage ému à la mémoire de M. Blanchet, M. Jouinot Gambetta, emmenant le public à la suite de la caravane, dans la région mystérieuse de l'Adrar, qu'aucun pied européen n'avait encore foulée, a détaillé avec beau coup de précision et de bonne humeur la géographie, l'aspect et les ressources de ce pays « de la soif et de la peur », que la mission est allée découvrir pour la science et le commerce français.

La cravate du Drapeau de Bazeilles

Le *Figaro* raconte que le drapeau du 1^{er} régiment d'infanterie de marine — le régiment de Bazeilles, — que va décorer M. de Lanessan, ministre de la marine, n'est point, naturellement, celui qui alla au feu. Ce dernier avait été détruit, en effet à Sedan, par les officiers du 1^{er} régiment d'infanterie de marine. Mais leur colonel, qui devint le général Brière de l'Isle, prit la cravate de ce drapeau avant qu'il fût avec sa hampe, livré au feu, la cacha dans sa ceinture et la rapporta en France.

Le général Brière de l'Isle, garda pieusement jusqu'à sa mort cette relique, et ses héritiers viennent d'en faire don à son ancien régiment. Elle est aujourd'hui dans la salle d'honneur du 1^{er} régiment d'infanterie de marine, à Cherbourg, et recevra, en même temps que le drapeau nouveau, la croix de la Légion d'honneur.

Notaire condamné

La cour d'assises de Maine-et-Loire a condamné à 5 ans de réclusion un notaire d'Angers, M. Brunet, inculpé de faux et de détournements s'élevant à un million environ.

Terrible accident d'automobile

Mardi matin, M. L. Sabasseur, commissionnaire en librairie, demeurant à Boulogne, passait en automobile, accompagné de sa fille, route du Bois, quand, au tournant du bord de l'eau, un faux mouvement de guidon provoqua un virage trop court. L'automobile, qui marchait à toute vitesse, fut projetée contre un arbre.

Prise sous les roues, M^{lle} Sabasseur a eu la jambe gauche broyée et la poitrine fortement comprimée. Quant à M. Sabasseur, il n'a été dégagé qu'à grand-peine de dessous la caisse du véhicule. Le malheureux a eu le crâne fracassé et l'épaule gauche cassée. On croit qu'il ne survivra pas à ses blessures.

Les mauvaises rencontres

Désirant aller passer quelques jours chez ses vieux parents, retirés dans le département de la Corrèze, un ouvrier maçon, M. Eugène Manouvrier, demeurant, 14, rue Boucicaud, à Fontenay-aux-Roses, se rendait, mardi soir, à la gare d'Orléans et pre-

nait un billet de chemin de fer pour Tulle.

En attendant l'heure du départ du train, il quitta la gare et entra dans un établissement du boulevard de l'Hôpital, où il fit la rencontre de deux individus, avec lesquels il but de compagnie et fit même une partie de cartes. Puis, tous trois sortirent, afin de prendre un peu l'air et s'engagèrent sur le pont d'Austerlitz. Il pouvait être onze heures du soir.

Les passants étaient rares et les agents encore moins nombreux.

Soudain, Eugène Manouvrier, assailli par ses deux compagnons, fut littéralement roué de coups. Lorsque, abasourdi par cette attaque qu'il était loin de prévoir, il fouilla dans sa poche, il constata que les malfaiteurs lui avaient tout pris, sa montre, son porte-monnaie, contenant une somme de 150 francs, et son billet de chemin de fer. Le malheureux, qui n'avait plus un sou, a demandé à passer la nuit dans un poste de police, en attendant qu'il pût déposer une plainte entre les mains de M. Montillier, commissaire, qui a ouvert une enquête et fait rechercher les auteurs de cet audacieux exploit.

Condamnation à mort

La Cour d'assise de Meurthe-et-Moselle a condamné à mort le nommé Heilfenstein, qui avait assassiné l'abbé Simon, économe du collège de la Malgrange.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Sur l'ordre du jour de confiance présenté par M. Rivet, à la suite de l'interpellation relative à l'affaire des décorations, les voix de nos députés se sont réparties de la façon suivante :

Pour ; MM. Rey, Vival.
M. LACHIEZE S'EST ABSTENU.
M. Lachieze s'amenderait-il ?

Contributions indirectes

M. Pécoul, ex-surnuméraire actif des contributions indirectes à Tulle (Corrèze), est nommé surnuméraire actif à la direction de Cahors.

Patronage de jeunes Filles

Les réunions hebdomadaires du Patronage de jeunes filles ouvert depuis 3 ans à l'Ecole Normale d'Institutrices (faubourg Cabessut) vont être reprises dimanche prochain 25 novembre à 4 h. 1/2 du soir.

Le personnel des élèves et des maîtresses de l'Ecole Normale adresse un pressant appel aux jeunes ouvrières et apprenties de la ville de Cahors pour lesquelles ces réunions sont instituées.

Les jeunes filles qui ont été régulièrement inscrites l'année dernière pourront se présenter sans autre formalité. Les autres seront inscrites au fur et à mesure qu'elles se présenteront. Nous ferons connaître ultérieurement le programme de la plupart des réunions.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 1900

Le Conseil municipal, ainsi que nous l'avions annoncé, s'est réuni, mardi soir à 8 h. 1/2.

M. le maire présidait : M. Combarieu remplissait les fonctions de secrétaire.

Étaient absents : MM. Delport, Delbru, Delfour, Delpech, Besse, Soulié, Lacroix, Brunies, d'Armagnac et Vinel.

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. Marmiesse qui demande au conseil de vouloir bien étendre à tous les citoyens le vœu émis lundi relativement à la suppression des 13 jours pour les pompiers : la discussion de ce vœu est renvoyée à la prochaine séance.

Au sujet de l'ajournement de la solution proposée lundi par M. Rouffl pour la vente du terrain vague situé le long du quai Cavaignac un échange d'observations s'engage entre M. Combelles et plusieurs membres du conseil. Il en résulte que lundi il n'y pas eu suspicion contre la Commission des travaux publics : cette affaire est renvoyée aux deux Commissions qui devront présenter une solution à la prochaine réunion du Conseil.

M. Cloup, rapporteur de la Commission des finances fait connaître qu'il y a sept bourses d'externat vacantes au Collège de Jeunes filles. Deux demandes ont été présentées en faveur des demoiselles Faurie (Jeanne) et Périé (Marcelle), qui ont été reçues aux derniers examens des bourses. Le rapporteur propose de faire droit à ces deux demandes. — Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité.

M. Cloup, au nom de la même Commission, présente ensuite un long rapport sur la situation actuelle du Collège de jeunes filles et sur les modifications et améliorations qu'il y a lieu d'y apporter.

M. Cloup dit que l'administration du Collège demande la création de 2 emplois nouveaux et l'acquisition d'une certaine quantité de mobilier pour le service de l'internat qui devient de plus en plus important.

M. Cloup donne de longs et intéressants renseignements au sujet du succès qu'obtient tous les jours le Collège, et des bénéfices qu'en retirera la ville.

Les conclusions du rapport sont adoptées ; et, sur la proposition de M. Séguy, le Conseil vote, à l'unanimité, des félicitations et des remerciements à M. Cloup pour le rapport qu'il a présenté.

M. Mazières, au nom de la Commission des finances, présente ensuite le projet de budget pour l'exercice 1901.

Il en résulte que les contribuables n'auront à supporter aucun impôt nouveau.

Après quelques observations entre plusieurs conseillers, MM. Mazières, Fournié, Séguy, le projet de budget a été adopté tel qu'il est présenté par la Commission des finances.

M. Séguy demande que le crédit de 250 fr. qu'autrefois on accordait au desservant de Cabessut, soit rétabli.

M. Combarieu, qui a été chargé de prendre des renseignements à ce sujet, combat la proposition de M. Séguy qui n'est pas adoptée.

Avant de lever la séance, M. Séguy propose le vœu suivant qui est adopté à l'unanimité : « Le Conseil municipal de Cahors envoie au Président Krüger le témoignage de son admiration pour les vaillantes Républiques Sud-africaines et l'expression des vœux ardents qu'il forme pour le triomphe du Droit sur la Force. »

La séance est levée à 10 heures 3/4.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XIII

CIGARETTE EN BACCHANTE

Elle s'éloigna d'un bond et reprit sa place au milieu d'un tourbillon insensé, avant qu'il pût essayer d'adoucir ou d'effacer les paroles qu'elle avait entendues, puis il ne la vit plus qu'enveloppée dans un nuage de zouaves et de spahis, sautant au tintamarre sauvage de la musique, qui ébranlait les chevrons de ses bruyants échos.

Mais, lorsqu'il eût disparu, Cigarette se délivra des étreintes des danseurs avec une impatience pleine de viracité ; il n'aurait pas été facile de la séduire par la flatterie ou de l'entraîner par les supplications à rester au milieu d'eux.

Elle serra ses dents fines et perlées et jura avec un énergique, méprisant, et impétueux juron, qu'elle était lasse, qu'elle était ennuyée d'eux, qu'elle n'était pas une saltimbanque ambulante pour sauter devant eux comme un tambourin.

Après cette déclaration, elle se fraya un chemin et sortit seule dans la petite cour ouverte

aux étoiles, dont la fraîcheur et la tranquillité contrastaient singulièrement avec la chaleur, le tapage et le tohu-bohu de l'intérieur.

Arrivée là, elle se laissa tomber sur une grosse pierre et appuya sa tête sur sa main.

— Changer de sexe !... changer de sexe ! Que voulait-il dire ? pensa-t-elle, tandis que, pour la première fois, avec une vague intuition de ce qu'il avait sous-entendu, des larmes brûlantes et amères remplirent ses yeux étincelants et qu'une pénible rougeur lui brûla les joues.

Ces larmes étaient les premières qu'elle eût jamais versées ; aussi furent-elles abondantes, bien que de courte durée.

Il y avait trop de fougue dans la jeune Bohémienne de l'armée pour ne pas les faire disparaître aussitôt.

Elle frappa du pied avec fureur et ses dents se serrèrent comme celles d'un petit terrier, tandis qu'elle murmurait :

— Changer de sexe !... changer de sexe !... Bah ! monsieur l'aristocrate ! si vous le pensez, vous verrez que vous avez pensé juste ! Vous verrez que Cigarette sait haïr comme les hommes et prendre sa revanche comme les soldats la prennent !

XIV

SOUS LA TENTE

Le soleil venait de se coucher. Les sommets lointains du Djurjura étaient encore tints d'une lueur intense ; les pins et les cyprès se découpaient vigoureusement sur un ciel rose et chaud ; sur les pentes des col-

lines de blanches coupoles et des jardins en terrasse, où les haouach algériens déployaient le goût et le luxe des corsaires d'Afrique, s'élevaient au milieu de l'ombrage de leurs oliviers sauvages et de bosquets de lentisques ; dans les gorges profondes qui déchiraient les rochers, s'épanouissait l'abondance luxuriante de la végétation africaine ; les têtes emplumées des roseaux, les longues feuilles des arbustes remplissaient les lits desséchés des ruisseaux disparus ; le large feuillage du figuier sauvage et les fleurs brillantes et élégantes des lauriers, croissaient partout où trace d'un cours d'eau, d'un étang ou d'un ruisseau leur permettaient d'étaler leur couronne dans les vallées étroites, dans les passes inclinées partout où la terre ébranlée, où un rocher leur offrait un abri contre le ciel de feu et contre la chaleur de l'Afrique du Nord.

Plus loin, dans l'intérieur des terres, les espaces nus et desséchés de la plaine brunâtre étaient parsemés de palmiers nains ; les vastes plateaux sans ombre étaient aussi désolés que le grand désert qui s'étendait lui-même au-delà ; et le soleil, en jetant encore sur eux le dernier rayon brûlant de sa splendeur, les laissait nus et grandioses dans leur immensité et leur désolation, mais arides et infinis, entrecoupés de crevasses et d'abîmes, comme pour faire paraître plus belle, par le contraste et leur solitude et leur aridité la riante fertilité de la partie du Sahel exposé au soleil.

Un instant encore l'éclat du couchant jeta un reflet magique sur la mer d'Afrique, puis

vint frapper en plein les hauteurs de d'El-Biar et de Bouzariah, au-dessus desquelles se dressaient les silhouettes délicates des pins d'Italie qui, comme ceux de la Sicile, balançaient ça et là leur tête gracieuse sur la lueur ambrée du soleil et le profond azur du ciel.

Puis, rapidement, sans transition, le soleil disparut ; le crépuscule passa un instant comme une ombre grise et fugitive, sur la terre et sur la mer ; la nuit d'Afrique embaumée, étouffante, parsemée d'étoiles, s'étendit sur le feuillage altéré, aspirant après la rosée, sur les corolles refermées qui s'endormirent à son toucher, sur les plaines desséchées et noircies auxquelles sa fraîcheur ne pouvait plus apporter d'herbe, sur les montagnes massives qui semblaient se coucher tranquillement dans son repos.

Campées sur un des espaces nus situé au-dessus de la route de Mustapha se trouvait un cercle de tentes Arabes ; ce cercle était irrégulièrement tracé et les Krümas étaient disposées à volonté ; ici, une tente de toile très basse, là, une autre en peau de chèvre ; plus loin, un baldaquin de tôle blanche très élevée, puis un petit nid d'abri à rayures, et enfin l'imposante *beit el shar* du sheik, avec son étendard planté en terre en face d'elle, avec ses plis lourds tombant négligemment sous l'astmosphère étouffante que n'agitait aucun souffle de vent.

(A suivre.)

Lycée Gambetta

BACCALAUURÉATS

Session de novembre 1900

1^o Candidats admissible : Valades, philosophie. — Augé, Pelféguie, Du Mas de Veaucours, Rhétorique. — Bach, seconde moderne.

2^o Candidats admis définitivement : Gambert, Mathématiques élémentaires. — De-meaux, Vincens, Philosophie. — Daynard, Jeacquet, (mention A, B.), Latour, Rames, Vialard, Rhétorique. — Conquet, Pomié, Trioullier, première moderne. — Leymarie, Van den Vaero, deuxième moderne.

M. le Ministre de l'Instruction Publique vient d'autoriser la création au Lycée Gambetta 1^o d'un 4^e dortoir; 2^o d'une nouvelle division dans l'Internat; 3^o de deux emplois nouveaux de répétiteurs.

Le chiffre total de la population scolaire est actuellement de 343 élèves.

L'Internat (pensionnaires, demi-pensionnaires et externes surveillés) comprend 205 élèves qui seront répartis dans 7 salles d'Etudes à partir du 1^{er} Décembre.

Loteries Hambourgeoises

Notre article du 6 novembre dernier sur les loteries allemandes, a violemment ému M. Heckscher Sen^r banquier à Hambourg. Ce monsieur nous demande un article rectificatif et nous envoie le prospectus officiel de sa loterie où il est établi que le billet de 7 fr. 50 ne donne de participation qu'à un tirage et que pour participer aux tirages suivants il faut payer des billets 15, 25, 35, 40, et 45 fr. Notre argumentation qui était fournie par l'étude de l'annonce parue dans un journal de la région serait donc inexacte.

Nous répondrons à Monsieur le banquier hambourgeois Heckscher que le prospectus officiel qu'il nous adresse est beaucoup plus explicite que l'annonce que nous avons lue. Dans ladite annonce il n'est question que du billet de 7,50, de celui de 3,75 et de celui de 1,90.

Il n'est pas question des billets de 15, 25, 35, etc. Un petit calcul que nous venons de faire montre que le total des prix d'un billet par tirage monterait à 180 francs. C'est pour rien ! Quoi qu'il en soit il y a dans l'annonce que nous avons lue une confusion possible. Cette confusion est-elle voulue ? nous l'ignorons, mais elle ne devrait pas exister.

Monsieur Heckscher termine en nous demandant quel serait le coût d'une insertion semblable à celle qui a servi de thème à notre article. Relisez ledit article et dites-moi ce que vous pensez du procédé ?

Il semble que M. Heckscher ait pensé que si un journal de province osait l'attaquer lui et sa loterie, c'était pour avoir une insertion et qu'en nous l'envoyant il achèterait notre silence.

Il s'est trompé ; nous répétons que la loterie est interdite en France. Nous croyons que la loterie est immorale ; que ce n'est qu'exceptionnellement qu'on peut la tolérer, lorsque son produit est affecté à une œuvre humanitaire (Enfants tuberculeux, orphelins de arts) ce qui, pour la loterie de M. Heckscher, n'est pas le cas ; que cette entreprise hambourgeoise ne sert qu'à faire entrer dans les caisses de M. Heckscher et de la ville de Hambourg une somme qui ne doit pas être à dédaigner. Et malgré tout ce que pourra nous écrire M. Heckscher nous répéterons à nos parquets de prendre des mesures pour faire respecter la loi française même par des sujets de Sa Majesté Guillaume et à nos lecteurs qu'ils peuvent employer en France leur argent beaucoup mieux qu'à enrichir M. Heckscher et l'état de Hambourg.

Acte de probité

Mme Anna Cros, de Fontanes, (canton de Lalbenque), étant allée à la foire de Catus, le 22 octobre dernier, pour vendre des oies, reçut pour paiement de 50 francs, un billet de 100 francs.

Mme Cros ne s'aperçut de l'erreur que le lendemain, elle alla aussitôt faire la déclaration au maire de Fontanes.

Avis donc à la propriétaire du billet de 100 fr., elle peut le réclamer à M. le maire de Fontanes.

Vol

Mardi soir vers huit heures, M. le com-

missaire de police était prévenu qu'un vol assez important avait été commis à la tombée de la nuit, chez le sieur Chanut Jean, propriétaire demeurant rue St-Laurent, 1.

Chanut s'était absenté la journée de midi à 7 heures, pour se rendre à sa propriété à Labéraudie.

A son retour, il constata que son coffre en fer du poids de 50 kilos environ, contenant son argent, ses titres de rentes nominatifs, et au porteur, un livret de caisse d'épargne, avaient disparu. Ce coffre était renfermé dans une armoire que Chanut ne fermait jamais.

M. le commissaire ayant ouvert immédiatement une enquête, hier matin, il mit en état d'arrestation le nommé Selves Jules, âgé de 25 ans, cultivateur à Labéraudie, sur qui pèsent les plus graves soupçons.

M. le Procureur de la République devant qui Selves a été conduit, l'a fait écrouer hier à la maison d'arrêt.

Toutefois, l'enquête se poursuit : ce matin, le parquet accompagné de M. le commissaire de police s'est transporté à la maison Chanut, pour y procéder à un supplément d'enquête dont les résultats ne sont pas encore connus.

Grivèlerie

Hier, vers midi, le nommé Layton Jean, âgé de 62 ans, pénétrait dans la buvette du sieur Imbert, située place Rousseau, et comme c'était l'heure du déjeuner, commandait à manger. On lui servit en effet quelques aliments ; mais quand tout achevé, que café, pousse-café furent pris, le quart d'heure de Rabelais sonna :

Layton appela Imbert et lui dit : « J'ai bien mangé, c'est vrai, mais je ne peux pas vous payer. »

C'était franc, mais cela ne faisait pas l'affaire du restaurateur, qui se passerait bien de tels clients : il n'hésita pas ; il envoya chercher aide à la police. Layton fut arrêté, conduit devant M. le procureur de la République qui l'a fait écrouer.

Ajoutons que Layton en est à sa 30^e condamnation.

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournée Albert Chartier

Nous rappelons que c'est jeudi 29 novembre, que l'excellente troupe Albert Chartier donnera en représentation sur la scène de notre théâtre

LE NOUVEAU JEU

comédie en 5 actes et 7 tableaux, de M. Henri Lavedan, de l'Académie Française.

Le spectacle commencera par

LES CROIX

Saynète de M. Lavedan.

Musique du 2^{me} de ligne

PROGRAMME DES 22 ET 25 NOVEMBRE 1900

Allegro Militaire,	Courtois.
Le Calife de Bagdad, (Ouverture)	Boieldieu.
Le Cœur des Femmes, (Mazurka)	X.
Landier, (Valse)	Wekerlin.
Orphée aux Enfers, (Fantaisie)	Offenbach.

De 3 heures à 4 heures (*Allées Fénélon*).

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE CAHORS

Du 20 au 22 novembre 1900

Décès

Couderc Guillaume, propriétaire, 49 ans, rue St-Géry.
Linas Maurice, 8 mois, à Lacapelle.

Correspondants demandés

Le journal *La France* qui vient d'être réorganisé sur d'importantes bases avec la collaboration quotidienne d'éminentes personnalités du Parlement choisies dans les divers groupes du parti républicain : MM. Mesureur, ancien ministre du commerce, député de la Seine ; Gaston Doumergue, député du Gard ; Merlou, député de l'Yonne ; L. Brunet, député de la Réunion ; Rouanet, député de la Seine ; F. Dubief, député de Saône-et-Loire ; Gousy, député du Tarn, accepte dans toutes les localités de France, des rédacteurs-correspondants. Ecrire au journal *La France*, 18, rue du Croissant, Paris.

Pour faire connaître sa transformation *La France* accepte à 3 francs, qui peuvent être payés en timbres-poste, des abonnements d'essai de 2 mois donnant droit en prime gratuite à un billet de la loterie des Enfants Tuberculeux. On sait que cette lo-

terie de 7 millions se tire le 15 février ; elle a 1.055 lots en argent et notamment deux gros lots, l'un de 50.000 francs et l'autre de (250 000 francs. A ses abonnés pour un an 20 fr.) *La France* donne et envoie gratuitement une superbe montre ayant l'aspect et les qualités du véritable or, absolument similaire aux plus beaux chronomètres vendus de 500 à 700 francs.

Arrondissement de Cahors

PELACOY. — Foire. — La foire de Pélacoy qui s'est tenue le 19 du présent mois a été très importante.

Vendeurs et acheteurs s'y étaient rendus en grand nombre et se sont tous retirés satisfaits.

Les foirails des bœufs étaient bien garnis : il s'y est fait beaucoup d'affaires.

Brebis pour la boucherie et l'élevage se vendaient à de bons prix.

Les petits cochons étaient très chers.

En somme, la 1^{re} foire a été très bonne, et promet d'être une des meilleures de la contrée.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Conseil municipal — M. Vival, maire, préside la séance. M. Loubet est désigné comme secrétaire. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Sont proposés comme répartiteurs de la commune de Figeac pour l'année 1901, M. Arsène Lugan, propriétaire à Puy-de-Corn et M. Louis Lacombe, négociant à Figeac. M. le Maire communique le projet de budget concernant la commune de Figeac, dressé par le service vicinal, conformément à l'article 70 du règlement général sur les chemins vicinaux.

Le Conseil, après lecture de la pétition, suivie de très nombreuses signatures dans laquelle les pétitionnaires réclament la construction d'un kiosque couvert pour la musique, renvoie l'examen de cette affaire aux commissions des travaux publics et finances.

Le Conseil émet le vœu que les sapeurs-pompiers soient exemptés de la période de treize jours.

M. Cavalié et divers autres membres du Conseil, au nom des habitants de la ville, viennent se plaindre des agissements de M. Borias, directeur de l'usine à gaz, qui ne fournit plus à la ville et aux habitants qu'une lumière très mauvaise et doit violer par suite d'une façon formelle les clauses du cahier des charges liant les parties.

M. le Maire répond que cette situation a déjà fait l'objet des préoccupations de l'administration municipale ; qu'en effet, tout le monde a pu constater, surtout dans ces derniers temps, que le gaz fourni par le concessionnaire ne répondait pas aux conditions stipulées dans l'article 12 du cahier des charges du 20 février 1866, qui porte que M. Borias devra fournir à la ville et aux particuliers un gaz de bonne qualité dont la flamme devra être blanche, brillante et pure, sans aucune matière rougeâtre ou fuligineuse ; que, d'un autre côté, le nouveau traité du 10 avril 1890, tout en maintenant les conditions de l'ancien traité en ce qui concerne la qualité du gaz à fournir par M. Borias, porte, en outre, à l'article 5 que le gaz livré à Figeac devra avoir les mêmes qualités comme pouvoir éclairant que celui de Paris, et prescrit des mesures à prendre.

M. le Maire ajoute qu'un nouveau commissaire de police va être installé dans quelques jours, et que si le gaz fourni par M. Borias ne remplit point de suite les conditions ci-dessus relatées, des procès-verbaux seront dressés contre lui afin que la Ville puisse, après avoir fait constater les infractions commises par le concessionnaire, donner à cette affaire telle suite que de droit.

Le Conseil tout en donnant acte au maire des engagements pris par l'administration, après avoir engagé cette dernière à ne pas perdre de vue cette affaire qui cause à Fi-

geac de très vifs mécontentements, charge, sur la demande du maire, une commission composée de MM. Floirac, Cavalié, Cougoule et Loubet, de procéder ainsi qu'il est dit, in fine de l'article 5 du cahier des charges du 10 avril 1890, laquelle commission sera en outre chargée d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'inviter M. Borias à installer à Figeac pour l'éclairage public les nouveaux brûleurs qui, aux termes de l'article 10 de l'ancien cahier des charges et de l'article 9 du nouveau, doivent être supportés pour l'éclairage public et le concessionnaire, et pour l'éclairage particulier à frais communs par les concessionnaires et les particuliers.

LATRONQUIÈRE. — Notaire. — Aux termes d'un décret en date du 17 novembre 1900, M. Larribe, est nommé notaire à Latronquière, en remplacement de M. Rous-sille.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Obsèques civiles. — Dimanche dernier, vers trois heures et demie du soir, une foule nombreuse et recueillie conduisit à sa dernière demeure M. Massol, négociant à Gourdon, décédé à la suite d'une longue maladie.

Le deuil était conduit par M. Planche, instituteur public à Léobard, gendre du défunt.

M. Massol ayant été durant toute sa vie un libre-penseur, a voulu être enterré civilement.

Au cimetière un ami de la famille a prononcé quelques paroles d'adieu.

M. Massol était âgé de 83 ans.

LABASTIDE-MURAT. — Adjudication. — M. Durand Paulin a été déclaré adjudicataire pour 4 ans à partir du 1^{er} janvier 1901 des droits de place de Labastide-Murat, moyennant le prix annuel de 900 fr.

Dernière locale

Chambre de commerce

Cette année, il sera procédé à la réélection de 3 membres de la Chambre de commerce du Lot.

Les 3 membres sortants sont : MM. Bach, Malvy et Isidore.

La fièvre aphteuse

Nous pouvons annoncer aux propriétaires intéressés et impatientes d'apprendre la bonne nouvelle, que M. le Préfet du Lot a rapporté son arrêté relatif à la suppression des foires du département, — arrêté pris à la suite de l'épidémie de fièvre aphteuse, qui sévit, il y a deux mois, dans notre département.

Tribunal correctionnel

Audience du 22 novembre 1900

A cette audience, le Tribunal a condamné à trois mois de prison le nommé Layton Jean de Montcléra, dont nous mentionnons autre part le délit de filouterie d'aliments.

BULLETIN FINANCIER

Le marché qui s'était montré hésitant ces jours derniers, est maintenant plutôt ferme, les cours sont en reprise assez sensible par suite de demandes suivies notamment sur les fonds d'Etat.

Le 3 p. 0/0 s'avance à 100 fr. 67 ; le 3 1/2 p. 0/0 à 101 fr. 72.

L'Extérieure se relève à 69,50, l'Italien cote 94,95, Le Russe 3 0/0 est demandé à 84,70, le Turc se cote 22,65, la Banque Ottomane 533.

Le Suez est fermé à 3535 fr.

Le Crédit Foncier se traite à 660 fr., le Crédit lyonnais à 1079 et 1080. La Société Générale est ferme à 611 fr. Le bilan de cette Société au 31 octobre dernier est très satisfaisant et démontre un accroissement sérieux dans les opérations sociales.

Le plus impartial
Le mieux informé
5 FR. PAR AN. 1, PLACE BOELDIEU, PARIS. — On s'abonne dans les Bureaux de Poste.

LE GUIDE DU CAPITALISTE

POUR FAIRE FORTUNE A LA BOURSE Demandez le BULLETIN QUOTIDIEN de la Maison de Banque G. RIVOIRE, 13, Faub. Montmartre, Paris, donnant tous les matins les renseignements financiers permettant l'achat ou la vente au comptant et à terme avec succès. — Envoi gratuit pendant un mois à titre d'essai.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'HIVER (AU 12 NOVEMBRE 1900)

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing stations, departure/arrival times, and train classes (EXPRESS, DIRECT, OMNIBUS).

(1) Le train EXPRESS 23 qui part de Paris à 9 h. 5, prend des voyageurs de 2e et 3ecl. en provenance de Paris et à destination des au-delà de Brive. (Brive exclu).

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing stations, departure/arrival times, and train classes (EXPRESS, DIRECT, OMNIBUS).

(1) Le train 140 ne prend que des voyageurs de 1re classe; il prend exceptionnellement les voyageurs porteurs d'un billet de compta-tant un trajet simple d'au moins 400 kil. en 2e classe et 500 kil. en 3e classe.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing stations and times.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing stations and times.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, listing stations and times.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, listing stations and times.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris. — Sommaire du 22 novembre 1900. Vse Nacla: Chronique. — Charles Montagne: Exposition de blanc. — E. A. Spoll et Paul Cosseret: La Mine d'Or (suite). — Théodore Cahu: L'Etang maudit (suite). — Daniel Riche et Henri de Weindel: L'Or rouge (suite). — Comte Léon Tolstoï: Résurrection (suite). — Pierre Maël: Reine-Marguerite (suite). — Vse Nacla: Tirelire et Bas de laine (suite).

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire n° 1435, du 24 novembre, 1900.

Le nuage en sac ou mammatus, par E. Durand-Gréville. — La clôture de l'Exposition de 1900, par A. da Cunha. — L'horlogerie à l'Exposition, par Mathieu Planchon. — L'éclairage des wagons, par J.-F. Gall. — Ventriquoie, par Henri Joupin. — Statistique de l'Exposition. — Des préférences visuelles chez les divers peuples, par Delaunay. — La bosse des mathématiciens, par D. B. — Les tramways pos-

taux de Francfort, par P. de M. — Un nouvel isolant « l'Uralite », par D. B. — De la luminosité, appareils d'enregistrement, par le Dr Ominus. — Photographie, chambre obscure portative, par G. M. — Les petites planètes, par Joseph Vinot. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 19 novembre 1900, par Ch. de Villédéuil. — La tortue de Beyrouth, par P. Guignes.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 47 (24 novembre 1900).

1° Une mission en Acadie et du lac Saint-Jean au Niagara, par M. Gaston du Boscq de Beaumont.

2° A travers le monde: A Venise en Gondole, par Jacques-André Mèrys.

3° La lutte économique: Les Marines Marchandes en 1900.

4° Parmi les races humaines: Psychologie de l'interprète en Indo-Chine. — Le Neubourg.

5° Civilisations et religions: Une procession à Thèbes, par Al. Gayet.

6° Livres et Cartes.

7° Les Revues Etrangères: Les Montagnes du territoire allemand de Kiao-tchéo (Mittelungen des Deutschen und Osterreichischen Alpenvereins, Vienne). — Le régime des Concessions au Congo

français (Le Mouvement Géographique, Bruxelles).

Abonnements: France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro: 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2278 du 24 novembre 1900.

GRAVURES. — Départements: Marseille: L'arrivée du Président Krüger. — La catastrophe du Sud-Express.

Portraits: Mme Eloff, sa sœur et ses deux enfants, petites filles et arrières petits enfants du Président Krüger. — Le Dr Leyds. — Un ancien combattant du Transvaal. — Les membres de la députation des Républiques Sud-Africaines envoyée en Europe: MM. Wessels, Fischer, Wolmarans. — Les organisateurs de la réception du Président Krüger, à Marseille: MM. Thourrel et Violle. — Le Prince Georges de Grèce. (Prince royal). — Mme Clémence Royer, chevalier de la Légion d'honneur.

Nécrologie: M. Canevaro, ministre du Chili. Mgr Robert, Evêque de Marseille. — M. Fresneau, sénateur du Morbihan.

Théâtre illustré: Comédie Française: Alkestis. — « La mort d'Alkestis ».

Exposition: Les galeries du Champ-de-Mars: Les Mines et la Métallurgie. — Entrée des Fils, Tissus et Vêtements. — Pavillon d'angle des Fils, Tissus et Vêtements. — La mine. — La Forge. — Arc de triomphe en pièces de chaudières. — Pavillon d'angle de la mécanique. — Industrie du cuivre. — Détails du palais de l'Electricité et des fontaines. Grandes matinées de la section allemande. — Galeries françaises de la mécanique et de l'Electricité.

Chine: Combats sur la muraille de Pékin. — Attaque générale de la Légation de France. Aérostation: Le ballon dirigeable « Portré ».

TEXTE. — Chroniques: Courrier de Paris, par Philippe Maquet. — Les assiégés de Pékin, par Jean Hess. — Exposition de 1900: Les galeries du Champ de Mars, par A. Borie. — Théâtres, par H. Lemaire. — Musique, par A. Boisard. — Le ballon dirigeable « Portré ». — Arrivée du Président Krüger, à Marseille, par L. de Montarlot; etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echecs, Rébus, Récréations, Memento de la Semaine, Petit courrier des Théâtres, Le Sport, par A. Wimille, La Semaine illustrée, par N. Nozéro, Les Courses par Archiduc, Les Livres, par Pierre Duc.

Nouvelle illustrée: Steeple-Chase, par J. Berr de Turique, illustrations de Simont.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 146e livraison (24 novembre 1900).

Un Phénomène, par B.-A. Jeanroy. — Les chemins de fer monorails, par Daniel Bellet. — Les dangers de l'Alimentation moderne, par L. Viator. — Un locataire gênant, par Augusta Latouche. — Treize et quatorze, par Yan de Castéris. — Nicolas Poussin (1594-1665), par Louis Compain-Massebiau.

Abonnements: France: Un an, 20 fr. six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro: 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1er avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix: 1° Quatre pages de plus. 2° Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3° Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants; elle offre en plus à ses abonnés 24 patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements: 1re édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉBRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

Etude de M° MOURGUÉS, huissier à Cahors, 12, boulevard Gambetta

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Fixée au Samedi vingt-quatre novembre mil neuf cent, à deux heures du soir, jours et heures suivants, s'il y a lieu, à Cahors, boulevard Gambetta, des marchandises neuves consistant en couronnes mortuaires, appartenant à la demoiselle Planacassagne, ci-après nommée.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en vertu d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal de Commerce de Cahors, le dix-neuf novembre mil neuf cent, enregistré et à la requête de Mlle Maria PLANACASSAGNE, fabricante de Couronnes mortuaires, domiciliée à Cahors, à ces fins autorisée par le jugement précité, il sera procédé, par autorité de justice, le samedi vingt-quatre novembre courant, et jours suivants, s'il y a lieu, à deux heures du soir, par le ministère de M° Mourgués, huissier à Cahors, à la vente, au plus of-

frant et dernier enchérisseur, des Couronnes mortuaires, Vitrines et autres objets appartenant à la dite Mlle PLANACASSAGNE, requérante.

Le prix de la vente sera payé au comptant sous peine de revente immédiate sur folle enchère et il sera perçu, en sus du prix de vente, un droit de six pour cent pour faire face aux frais.

Cahors le vingt-un novembre mil neuf cent.

Signé: C. MOURGUÉS.

Certifié véritable par le gérant soussigné, Cahors, le 1900.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire.